

Le calendrier de l'orientation



Attention !

Dans la voie professionnelle ainsi que dans certaines filières du lycée général et technologique, le nombre de places est limité.

Ce seront donc **les résultats scolaires** sur l'ensemble de l'année qui départageront les candidats.



OCTOBRE / NOVEMBRE : Le temps de la réflexion

C'est le moment de **s'informer** sur les différents parcours possibles après la 3ème et sur leurs débouchés. C'est aussi la bonne période pour faire le point sur les résultats scolaires, ses goûts et ses centres d'intérêts.

Il s'agira d'être réaliste et de faire des vœux d'orientation en adéquation avec les résultats scolaires de votre enfant.



Attention !

L'accès à certaines filières (hôtellerie, arts...) est soumis à des **tests ou à des entretiens**. Il peut y avoir un dossier de sélection ou un entretien pour l'entrée dans certains CFA.



JANVIER : Le premier bilan scolaire

C'est le premier **bilan scolaire** de l'année. On commence à aborder la question de l'orientation dans les conseils de classe. C'est aussi la période des premiers entretiens pour certaines filières.



Attention !

C'est le début des **mini-stages** en lycée professionnel. L'offre est importante. Il est important de se renseigner. Pendant ces stages, les élèves sont intégrés dans des classes de lycée.



FEVRIER : Les intentions d'orientation

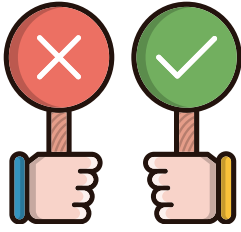
Chaque élève réfléchit avec sa famille à ses **intentions d'orientation et les indique sur la fiche de dialogue** :

- Seconde générale et technologique.
- Seconde professionnelle (bac pro en 3 ans) ;
- 1ère année de CAP/CAPA ;
- Autres



MARS : L'avis du conseil de classe

Suite aux vœux émis par les familles, le conseil de classe formule une **proposition d'orientation** qui reste pour l'instant **provisoire** : les propositions provisoires constituent les bases d'un dialogue avec les professeurs et le principal en vue du choix définitif.



Attention !

C'est aussi la période des **journées portes ouvertes** dans les établissements. Il faut se renseigner sur les sites internet des lycées et ne pas hésiter à visiter plusieurs établissements si l'élève n'est pas certain de son choix d'orientation ou si le conseil de classe a rendu un avis contraire aux vœux formulés sur la fiche de dialogue.



MAI : Le choix de l'orientation

L'élève (avec sa famille) arrête son **choix définitif d'orientation** et fait des **demandes d'affectation** (sections demandées et établissements souhaités).

C'est à ce moment aussi qu'une demande de **dérogation** peut se faire si nécessaire.



JUIN : L'orientation définitive et l'affectation

Le conseil de classe formule la **proposition d'orientation**.

- Si elle est conforme au choix de l'élève, elle devient décision d'orientation.
- Si elle est différente du choix de l'élève, le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille.
- Si le désaccord persiste après cette entrevue, la famille peut faire appel auprès d'une commission qui statuera définitivement.

Le rectorat délivre la **décision d'affectation fin juin**.

Elle tient compte de la décision d'orientation et des vœux émis, mais dépend aussi du nombre de places disponibles pour chaque section, et dans chaque établissement.



Attention, vous devrez impérativement procéder à l'inscription dans le nouvel établissement, sinon la place sera considérée comme vacante et pourra être attribuée à un autre demandeur.